

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Une dernière séance du conseil en 2018!

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Lancement du cahier-souvenir du 40^e anniversaire de l'Office
- D'autres capsules vidéo pour faire la promotion de la réussite éducative des élèves handicapés
- Publication du Guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées : Volet – Municipalités
- Lancement de l'édition 2019-2020 du Programme de soutien aux organismes de promotion!
- Rapport annuel de gestion 2017-2018 de l'Office : des résultats tangibles envers la participation sociale des personnes handicapées
- Nouvelle édition de Passerelle : premières données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017

ACTUALITÉS

- Participation de l'Office à la consultation sur la future Politique nationale pour les proches aidants
- Zoom sur des initiatives et projets municipaux inspirants

MIEUX COMPRENDRE

- L'importance des travaux de recherche et d'évaluation menés par l'Office au fil des années

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une dernière séance du conseil en 2018!

Les membres du conseil d'administration se sont réunis pour une dernière fois en 2018 à l'occasion de la 206^e séance du conseil d'administration de l'Office, laquelle s'est tenue les 11 et 12 décembre dernier. Cette séance a notamment été marquée par des échanges profitables avec les déléguées et délégués ministériels. En effet, un point avait été inscrit à l'ordre du jour pour leur permettre de prendre la parole et informer le conseil concernant les principaux travaux prévus en 2019 au sein de leur ministère respectif. Des représentantes et représentants ont également pu informer le conseil au sujet des nouvelles priorités gouvernementales ayant un potentiel d'impact sur la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille.



Membres du conseil d'administration de l'Office accompagnés de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann.

Lors de cette séance, les travaux du conseil ont également permis l'adoption de deux rapports d'intérêt. D'une part, l'adoption du bilan 2010-2017 de la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Le bilan conclut que la première orientation de la politique, portant sur l'obligation d'accommodement, est globalement mise en œuvre par les ministères et organismes publics assujettis. Il conclut également que la seconde orientation portant sur l'adoption d'une démarche proactive est partiellement mise en œuvre par ceux-ci. En tout, le conseil d'administration a adopté six recommandations visant à favoriser la mise en œuvre de la politique.

D'autre part, les membres ont adopté le *Rapport sur la mise en oeuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi : 2013-2014 à 2016-2017*. Ce rapport vise à faire état à la ministre responsable de l'application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, madame Danielle McCann, de la mise en œuvre des dispositions à portée inclusive et surtout, de formuler des recommandations aux ministères et organismes publics interpellés par ces dispositions.

Au cours de la séance, les membres ont également pu prendre connaissance du bilan préliminaire de la campagne de sensibilisation et d'information sur la réussite éducative, laquelle est en cours depuis bientôt deux ans. Il a notamment été fait mention de l'ensemble des outils développés dans le cadre de la campagne, de même que des premiers constats quant à leur efficacité à sensibiliser et à informer les publics ciblés. En vue de préparer la prochaine campagne de sensibilisation et d'information de l'Office, les membres ont statué sur le thème qui sera à développer au cours des deux prochaines années, soit celui de l'intégration et du maintien en emploi des personnes handicapées.

Enfin, conformément à son règlement, le conseil a procédé aux élections d'usage. Madame Frances Champigny a ainsi été reconduite à la vice-présidence du conseil, alors que messieurs Louis Bourassa et Khélil Hamitouche commencent un second mandat au comité exécutif.

Le saviez-vous?

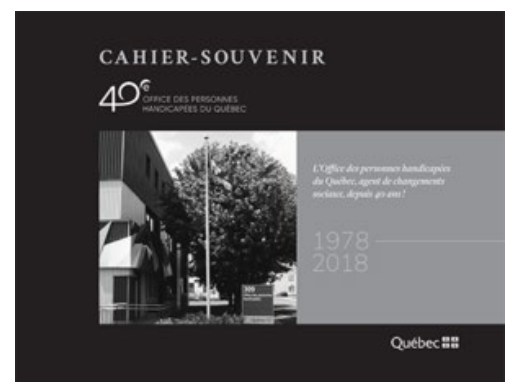
En vertu de l'article 6.1 de la loi, huit sous-ministres ou leurs déléguées ou délégués sont membres du conseil d'administration de l'Office, mais n'ont pas droit de vote.

Leur présence traduit la volonté du législateur de permettre un arrimage profitable entre l'Office et leur ministère.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Lancement du cahier-souvenir du 40^e anniversaire de l'Office

Le 11 décembre dernier, le président du conseil d'administration de l'Office, monsieur Martin Trépanier, a eu le plaisir d'accueillir à Drummondville plusieurs dignitaires, des partenaires, des invités de marque ainsi que d'anciennes et d'anciens membres du conseil d'administration afin de souligner avec eux le quarantième anniversaire de l'Office. Sous la forme d'un cocktail dînatoire, cet événement a été l'occasion également de procéder au lancement officiel du cahier-souvenir soulignant les quarante ans de l'Office. Voici le compte rendu de cet événement festif et commémoratif.





Madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que ministre responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Parmi les dignitaires présents, mentionnons la participation de madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que ministre responsable de l'application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, de monsieur André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, de monsieur Alexandre Cusson, maire de la Ville de Drummondville, de monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs ainsi que de madame Marilyne Picard, députée de Soulanges et adjointe parlementaire de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Lors de son mot de bienvenue, monsieur Trépanier a souligné leur présence ainsi que celle des nombreuses personnes conviées. Il a tenu à rappeler les nombreuses actions réalisées par l'Office au cours des quatre dernières décennies, toujours dans un seul et même objectif, celui de favoriser la participation sociale des personnes handicapées au Québec.



Monsieur André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec.



Monsieur Alexandre Cusson, maire de la Ville de Drummondville.

L'importance du mandat et la portée des interventions de l'Office ont également été soulignées par les dignitaires ayant été invités à prendre la parole à cette occasion. Ceux-ci ont rappelé l'importance des rôles assumés au fil des ans par l'Office et des services offerts aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches. Leurs discours ont également mis en valeur la présence de l'Office à Drummondville, qui contribue tant à la vitalité de la ville que de la région ainsi qu'à leur rayonnement.

À la suite de la présentation d'une vidéo commémorative sur les principales réalisations de l'Office, madame Anne Hébert, directrice générale, a poursuivi en soulignant certains événements marquants ainsi que la contribution des anciennes et des anciens dirigeants l'ayant précédée. Madame Hébert a tenu, entre autres, à rappeler l'assise que représentent les collaborations et la concertation établies par l'Office depuis ses débuts avec plusieurs partenaires, dont les ministères, les organismes publics et les municipalités ainsi que les principaux regroupements représentant les personnes handicapées. L'engagement et l'apport de tous les membres du conseil d'administration de l'Office

depuis sa création en 1978 ont aussi été chaleureusement salués, tant par madame Hébert que monsieur Trépanier.



Monsieur André Lamontagne, madame Marilyne Picard, monsieur Martin Trépanier, madame Danielle McCann, madame Anne Hébert, messieurs Alexandre Cusson et Sébastien Schneeberger.

Les maintes réussites de l'Office sont, entre autres, le fruit des concertations et des collaborations réalisées au cours des années avec de nombreux partenaires, d'horizons diversifiés. Dans son mot de clôture, monsieur Trépanier a insisté sur ce point en rappelant l'importance des actions de chacun et chacune pour améliorer la situation des personnes handicapées. En conjuguant les expertises et les compétences de chacun des partenaires, tous les ingrédients seront ainsi réunis pour trouver des solutions novatrices aux obstacles toujours existants. Cet appel à l'action a

reçu l'accueil enthousiasme de tous les convives, qui se sont joints ensuite à monsieur Trépanier pour célébrer les quarante années d'existence de l'Office.

À la suite de la réception, chaque personne présente a reçu une copie du cahier-souvenir publié pour l'occasion. Ce cahier-souvenir, disponible dans la section Web dédiée au 40^e anniversaire de l'Office, relate les quatre grandes périodes de son histoire, à savoir la première période des grands chantiers (1978-1986); la seconde période de consolidation et de transfert (1987-1998); la période sur ses repositionnements et ses nouveaux rôles (1999-2009) et la présente période d'expertise et de leadership (2010-2018). Sera également disponible sous peu sur notre site Web la vidéo commémorative l'accompagnant.

Faisant le bilan de l'événement pour *Express-O*, monsieur Trépanier a tenu à remercier, en son nom et au nom du conseil d'administration, les dignitaires ayant pris la parole ainsi que toutes les personnes s'étant jointes à eux pour commémorer les quarante ans d'actions de l'Office. « Ce fut un honneur de pouvoir recevoir nos partenaires à Drummondville ainsi que les anciennes et les anciens membres du conseil d'administration de l'Office. Leur présence est un témoignage de leur appui à la mission de notre organisation et représente une motivation supplémentaire à poursuivre notre travail et notre engagement. D'hier à aujourd'hui, l'Office a été un agent de changement social important pour les personnes handicapées. Il continuera à le faire, fort de son expertise et de son expérience des quarante dernières années. Les enjeux changent, la société évolue. L'Office a toujours su s'adapter et être de son temps. Il en sera de même pour les années à venir ».

NOUVELLES DE L'OFFICE

D'autres capsules vidéo pour faire la promotion de la réussite éducative des élèves handicapés



Dans le cadre de la campagne de sensibilisation qu'il mène afin de favoriser la réussite éducative des élèves handicapés, l'Office a récemment publié dans son site Web une deuxième série de capsules vidéo. Cette série présente des cas concrets de bonnes pratiques et d'expériences positives en ce domaine.

Une première capsule expose ainsi le parcours d'Étienne, un élève qui fréquente l'école secondaire Louis-Jacques-Casault, à Montmagny. Une deuxième vidéo illustre le cas de Thomas, dont chacune des transitions (de la garderie au primaire, du primaire au secondaire) a fait l'objet d'une concertation et d'une planification exemplaire. Enfin, le témoignage de Marie-Pier vient compléter cette série. Celle-ci a, depuis le tournage, terminé son baccalauréat à l'Université du Québec en Outaouais. Elle nous explique dans sa vidéo les éléments qui ont contribué à son succès, lors de son parcours au secondaire, notamment.

Une campagne de sensibilisation sur la réussite éducative

Rappelons que la campagne de l'Office vise à sensibiliser les directions d'établissement scolaire ainsi que leurs partenaires à la réussite éducative des élèves handicapés. Pour ce faire, son message est axé sur l'importance d'adopter une approche individualisée et coordonnée des services autour des besoins et des capacités de chacun de ces élèves. Le plan d'intervention est ainsi mis de l'avant en tant qu'outil privilégié pour concrétiser cette approche et mobiliser adéquatement les différents intervenants scolaires.

Merci aux participantes et aux participants

À l'origine, un appel d'intérêt a été lancé auprès des établissements d'enseignement de niveau primaire et secondaire du Québec, et nombre d'entre eux se sont montrés intéressés à partager leurs expériences. L'Office est allé à leur rencontre, ce qui l'a mené dans différentes régions du Québec, où il fut chaleureusement accueilli par des équipes impliquées et soucieuses de la réussite des jeunes.

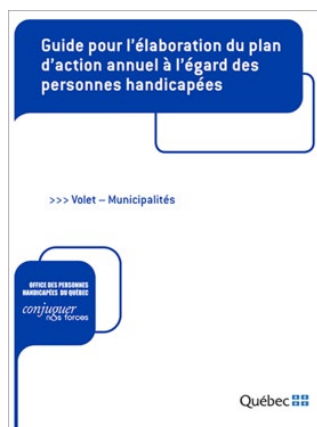
L'Office souhaite par ailleurs remercier les personnes et les établissements scolaires qui ont accepté de l'accueillir afin de récolter leurs témoignages. La réalisation de ces capsules n'aurait pas été possible sans leur participation et leur générosité :

- École primaire Saint-Jean de Bosco, Gatineau;
- Écoles primaires Jésus-Adolescent et Roméo-Salois, Saint-Germain-de-Grantham;
- École secondaire Louis-Jacques-Casault, Montmagny;

- École secondaire Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, Thurso;
- École secondaire La Calypso et école primaire Sainte-Thérèse, Amos;
- Commission scolaire Harricana, Amos;
- École secondaire Hormidas-Gamelin, Buckingham.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Publication du *Guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées : Volet – Municipalités*



Après les ministères et organismes publics, c'est au tour des municipalités d'avoir un guide conçu spécifiquement à leur intention. Rappelons qu'à partir de 2005 l'Office a commencé à produire et à mettre à jour des guides destinés à l'ensemble des organisations assujetties à l'obligation de produire un plan d'action. Toutefois, la situation a évolué depuis la sortie du premier guide et les municipalités, autant que les ministères et organismes publics, ont acquis de l'expérience en la matière. Il y avait ainsi une nécessité d'actualiser les contenus de ces guides pour les rendre plus pratiques et adaptés à la réalité de chacun. Ainsi, cette nouvelle version, intitulée *Guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées : Volet -*

Municipalités, vise à leur fournir un outil renouvelé en appui à l'élaboration de leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

Précisons qu'en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les ministères, la grande majorité des organismes publics ainsi que les municipalités d'au moins 15 000 habitants doivent produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Un outil clés en main

Ce guide vise à outiller les personnes responsables en leur proposant une méthode de travail et des conseils judicieux pour faciliter leur démarche d'élaboration et de mise à jour du plan d'action annuel. Mentionnons que les municipalités de moins de 15 000 habitants qui souhaiteraient aussi produire un plan d'action, bien qu'elles n'y soient pas assujetties par la *Loi*, peuvent y puiser des informations utiles.

Par ailleurs, ce guide se veut plus « pratico-pratique » que théorique avec l'ajout d'une liste de vérification et d'un canevas de plan d'action dans une version éditée en annexe.

En complément à ce guide, il est toujours possible de se référer au *Recueil de bonnes pratiques* pour s'inspirer d'exemples de mesures pouvant être mises en œuvre dans le cadre du plan d'action annuel afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

Encore plus d'outils de référence

En vue d'améliorer le soutien-conseil offert aux organisations responsables de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, la section « Documents de référence » de l'onglet « Plans d'action » du site Web de l'Office vient d'être bonifiée.

Par exemple, les municipalités peuvent y télécharger de nouvelles fiches d'information portant sur l'aménagement des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées. Ces fiches résument, entre autres, les principales normes provinciales sur le stationnement hors rue, la signalisation adéquate à utiliser ainsi que les critères d'accessibilité des équipements de perception des frais de stationnement.

En plus des documents produits par l'Office, la section « Documents de référence » suggère des liens vers de nombreux documents produits par différents partenaires. N'hésitez pas à vous y référer!

Réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, un plan d'action à la fois!

Il n'est pas rare que les personnes handicapées rencontrent des obstacles dans l'accomplissement de leurs activités courantes. De par leur proximité avec les citoyens, les municipalités ont le pouvoir de faciliter le quotidien de ces personnes, que cela soit pour se déplacer, avoir accès à des lieux publics, à des activités récréatives ou à tout autre service de proximité offert à l'ensemble de la population.

À ce titre, les plans d'action annuels, auxquels sont assujetties les municipalités comptant au moins 15 000 habitants, constituent un moyen privilégié pour planifier et mettre en œuvre des mesures qui contribueront à accroître la participation sociale des personnes handicapées.

D'ailleurs, les trois quarts de la population du Québec vivent au sein des 73 municipalités assujetties à l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées en 2018.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Lancement de l'édition 2019-2020 du Programme de soutien aux organismes de promotion!

Vous travaillez pour un organisme de promotion qui souhaite mener un projet en lien avec les défis et les priorités d'intervention de la politique gouvernementale
À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité?

Prenez note que l'édition 2019-2020 du Programme de soutien aux organismes de promotion (PSOP) est en cours. Nous vous invitons à ce sujet à consulter le guide à l'intention des organismes et à télécharger le formulaire de demande de soutien



financier prévu à cet effet.

Rappelons que les projets soumis doivent être non récurrents et distincts des activités régulières réalisées par les organismes admissibles dans le cadre de leur mission globale. De plus, ces projets doivent être susceptibles d'avoir un impact significatif sur la participation sociale des personnes handicapées. Enfin, la collaboration et l'engagement d'autres partenaires financiers sont encouragés, particulièrement dans le cas des projets d'envergure.

La date limite pour déposer une demande est fixée au 31 mars 2019, à 23 h 59. Pour de plus amples renseignements sur ce programme, nous vous invitons à consulter la foire aux questions sur le Programme de soutien aux organismes de promotion.

En bref

En 2018-2019, le PSOP de l'Office a subventionné 21 projets pour un investissement total de 499 691 \$. Vous pouvez consulter la liste de ces projets sur notre site Web.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Rapport annuel de gestion 2017-2018 de l'Office : des résultats tangibles envers la participation sociale des personnes handicapées

Le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de l'Office a récemment été déposé à l'Assemblée nationale par madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Ce rapport fait état de l'ensemble des résultats obtenus par l'Office en 2017-2018 à l'égard des orientations et des objectifs de son plan stratégique 2014-2019. Le *Rapport* fait également le point sur la gestion des ressources de l'Office et présente sa conformité avec les exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Parmi les principaux résultats obtenus, mentionnons l'augmentation du taux de production des plans d'action annuel à l'égard des personnes handicapées par les organisations assujetties qui s'est élevé à 95 % pour l'année 2017-2018. Il s'agit de la première fois que le taux de production franchit la barre du 95 %, ce qui correspond à la cible inscrite au plan stratégique de l'Office. À titre de comparaison, le taux atteint en 2016-2017 était de 88,3 %.

Soulignons aussi la production et la diffusion en 2017-2018 des premiers rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière portant sur les activités permettant de vivre à domicile (soutien à domicile), l'habitation, les communications et les déplacements des personnes handicapées (transport et accessibilité des lieux). Ces rapports contiennent des données, des constats et des recommandations permettant d'orienter davantage l'action gouvernementale, pour



les prochaines années, quant à la suite de la mise en œuvre de la politique À part entière. L'Office réalisera un suivi des recommandations pour s'assurer de leur mise en œuvre.

Les résultats pour 2017-2018 permettent aussi de constater une augmentation de l'influence de l'Office dans le cadre de ses interventions réalisées sur des initiatives publiques, comme des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des plans d'action gouvernementaux. Son taux d'influence a atteint 71 % pour ses recommandations et propositions de solutions et 88 % pour ses offres de collaboration. Pour la première fois, ces deux taux sont plus élevés que les cibles inscrites au plan stratégique, lesquelles sont respectivement de 65 % et 85 %.

L'Office a également poursuivi ses actions en vue de favoriser l'accès à l'information et la coordination des services destinés aux personnes handicapées et à leur famille. Trois guides d'information destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches ont ainsi été mis à jour et diffusés. De plus, trois nouvelles ententes de collaboration avec des partenaires impliqués dans l'offre de services aux personnes handicapées et à leur famille ont été conclues. Il s'agit d'ententes avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour le Service Ligne Aide Abus Aînés, la Commission des services juridiques du Québec ainsi que le Curateur public du Québec. La mise en œuvre de ces ententes vise à permettre, à terme, de fournir à tout moment de l'information juste, précise et pertinente sur les programmes et services offerts aux personnes handicapées et à leur famille, et ce, peu importe à quelle organisation ces personnes s'adressent.

Enfin, l'Office a maintenu de bons résultats quant à la qualité des services directs offerts aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches. Le taux de satisfaction est de 83 % pour les services d'accueil, d'information et de référence et de 97 % pour les services de soutien, de conseil et d'accompagnement.

Après la quatrième année de mise en œuvre de son plan stratégique, l'Office demeure ainsi plus déterminé que jamais à utiliser tous les leviers à sa disposition et à mettre à contribution l'ensemble de ses fonctions pour concourir à l'accroissement de la participation sociale des personnes handicapées.

Pour davantage de détails concernant les résultats atteints, vous pouvez consulter dès maintenant notre *Rapport annuel de gestion 2017-2018*.

Saviez-vous que?

Prévus par la *Loi sur l'administration publique*, les rapports annuels de gestion ont pour but de fournir une information pertinente et fiable concernant la performance des organisations publiques dans l'atteinte de leurs résultats et l'utilisation de leurs ressources.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Nouvelle édition de *Passerelle* : premières données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017



Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017², la prévalence de l'incapacité chez les personnes de 15 ans et plus au Québec est de 16 %, soit 1 053 350 personnes avec incapacité. C'est ce que révèlent les premières données disponibles de cette enquête présentées dans la nouvelle édition du cyberbulletin de l'Office *Passerelle* de ce mois-ci.

De plus, ces données montrent, entre autres, que la prévalence de l'incapacité chez les femmes est plus élevée que chez les hommes et que cette différence augmente parmi la population de 75 ans et plus.

Il importe de noter que les résultats de l'ECI de 2017 ne peuvent pas être comparés à ceux de l'ECI de 2012 en raison de différences méthodologiques.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter cette nouvelle édition de *Passerelle* maintenant disponible sur notre site Web.

Soulignons que *Passerelle* est un bulletin de transfert de connaissances dont l'objectif est de diffuser les données les plus récentes sur la participation sociale des personnes handicapées.

Bonne lecture!

ACTUALITÉS

Participation de l'Office à la consultation sur la future Politique nationale pour les proches aidants



11 DÉCEMBRE 2018

CONSULTATION POLITIQUE NATIONALE POUR LES PROCHES AIDANTS

Le 11 décembre dernier, l'Office a participé à une grande consultation organisée en vue d'élaborer la première Politique nationale pour les proches aidants. L'hôte de l'événement, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, souhaitait que cette journée puisse poser les bases d'une politique qui améliorera le soutien offert aux personnes proches aidantes en considérant tous les aspects de leur vie, et ce, sans égard à l'âge ou à la nature de l'incapacité des personnes qu'elles soutiennent.

Le thème de la proche aide et les enjeux qui en découlent demeurent des sujets d'importance pour l'Office. À ce propos, rappelons que le soutien à l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles constitue une des priorités d'intervention de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. D'ailleurs, celle-ci résume bien le soutien qui est apporté par la famille et les proches de personnes handicapées. Ces derniers « peuvent être sollicités à toutes les étapes de la vie des personnes handicapées, jouant ainsi un rôle de premier plan au quotidien, mais aussi dans leur cheminement tant éducatif, professionnel que social. » Étant la principale source de l'aide apportée aux personnes handicapées, ces personnes fournissent un appui varié : soutien psychologique ou émotif, assistance financière, soutien pour l'obtention de services formels, aide personnelle et domestique, gardiennage, etc.

La proche aide auprès des personnes handicapées

Selon les plus récentes données disponibles, parmi les personnes handicapées de 15 ans et plus recevant de l'aide pour accomplir au moins une activité de la vie quotidienne, quatre personnes sur dix en reçoivent tous les jours. De plus, pour un peu plus de la moitié, cette aide proviendrait principalement d'un membre de la famille avec qui elles résident.

Ainsi, les personnes proches aidantes d'une personne handicapée se distinguent des autres par la durée, l'intensité et l'ampleur du soutien qu'elles apportent à leur proche. Les parents d'enfants handicapés, par exemple, doivent offrir un soutien qui peut commencer dès la naissance de l'enfant et se poursuivre tout au long de la vie de celui-ci ou de celle-ci, ce qui représente une implication nettement supérieure à la majorité des autres aidants.

Par ailleurs, le soutien envers une ou un proche handicapé peut également représenter plusieurs heures d'aide par jour, ce qui est difficilement compatible avec un emploi ou des études.

Des éléments à considérer

À ce propos, les interventions et actions de l'Office sur la proche aide se font toujours en concordance avec ce qui est énoncé dans la politique À part entière. L'Office a maintes fois fait valoir

l'importance de soutenir les proches des personnes handicapées dans divers contextes en se préoccupant de leur situation, mais également de celle de la personne aidée. Si un soutien direct aux proches aidants demeure indispensable pour préserver l'équilibre familial et contrer leur épuisement, l'Office considère que différents aspects concernant les personnes aidées doivent également être pris en compte à cette fin dans l'élaboration de la politique nationale à paraître.

Une réponse adéquate à l'ensemble des besoins des personnes handicapées figure parmi un de ces aspects. Cette perspective implique nécessairement une évaluation plus complète et appropriée de leurs besoins, ainsi qu'une meilleure coordination des services.

L'exemple le plus probant à cet effet demeure le soutien à domicile. Ainsi, si les besoins en soutien à domicile de la personne handicapée sont bien évalués et répondus, cela permettra d'alléger l'ampleur des tâches incombant aux personnes proches aidantes. Une évaluation plus complète des besoins des personnes handicapées, conjuguée à une meilleure coordination des services, ne pourra en effet que faciliter l'atteinte d'une réponse adéquate à un tel besoin.

Vers une politique nationale en 2019

La consultation qui s'est déroulée le 11 décembre dernier se situe en continuité des démarches déjà entamées au sein du Comité interministériel sur le soutien des proches aidants, qui a été créé au printemps dernier et dont l'Office fait partie. La Politique nationale pour les proches aidants qui en découlera constituera définitivement une pierre d'assise consolidant la reconnaissance de ces personnes ainsi que l'importance de leur rôle.

La Politique nationale pour les proches aidants, qui devrait être dévoilée au cours de l'année 2019, devrait être accompagnée d'un plan d'action et d'investissements pour sa mise en œuvre.

ACTUALITÉS

Zoom sur des initiatives et projets municipaux inspirants



D'année en année, les municipalités assujetties à l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées multiplient les initiatives pour créer des milieux de vie de plus en plus inclusifs. En effet, ce sont plus de 2 327 mesures

qui sont planifiées chaque année dans des domaines aussi variés que l'accessibilité des lieux, les loisirs, l'emploi, les communications, les transports, etc.

En attendant la réception des bilans des réalisations pour l'année 2018, nous pouvons tout de même souligner des initiatives inspirantes inscrites dans les plans d'action annuels des municipalités. En voici quelques-unes :

Accessibilité des lieux et des bâtiments municipaux

- Appliquer l'approche inclusive dans le cadre des projets de nouvelles constructions (piscine, centre municipal, bibliothèque, etc.) en utilisant les services du Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest dans le cadre de l'élaboration de projets de construction (plan d'action de Saint-Constant).

Communication

- Élaborer et diffuser sur le site Web de la Ville et le bulletin municipal l'offre de stationnement réservé aux personnes handicapées, plus particulièrement pour les nouvelles installations (plan d'action de Shawinigan);
- Outiller toutes les nouvelles personnes élues et employées sur l'engagement de la Ville à l'approche inclusive (plan d'action de Vaudreuil-Dorion).

Emploi et travail

- Assurer un programme de parrainage à l'interne pour faciliter l'intégration d'une personne employée qui est handicapée et établir le « mandat » du parrain ou de la marraine en tenant compte de la nature de l'incapacité (plan d'action de Beaconsfield);
- Valoriser les compétences des personnes handicapées au travail et souligner les bonnes pratiques des entreprises qui les embauchent en maintenant le prix Perce-neige qui souligne annuellement leurs compétences (plan d'action de Rivière-du-Loup).

Loisirs, sports et culture

- Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques en offrant un service bénévole de livraison de documents à domicile pour les personnes ayant une incapacité motrice (plan d'action de Lévis).

Sécurité

- Améliorer les accès aux bâtiments en cas de situation d'urgence ou de sinistre en faisant l'acquisition d'équipements permettant des interventions auprès des personnes handicapées ou à mobilité réduite. En cas de mesure d'urgence, ajouter une signalisation « accessible aux personnes handicapées » à la trousse logistique d'ouverture d'un centre de service aux sinistrés (plan d'action de Boisbriand);

- Identifier et mettre en place des modes de communication adaptés sur les besoins particuliers des citoyennes et des citoyens handicapés afin d’assurer leur sécurité dans le cadre de l’application du plan de mesures d’urgence (plan d’action de Saint-Basile-le-Grand).

Transport

- Consulter la population pour développer un plan de transport actif comprenant : trottoirs, réseau cyclable, intersection, parcours sécuritaires, aires de repos, accès aux services, etc. (plan d’action de Saint-Hyacinthe).

À ces initiatives inspirantes, ajoutons la récente consultation publique de la Ville de Montréal sur son futur plan d’action en accessibilité universelle 2019-2020, dont la synthèse sera disponible sous peu.

Des camps de jour inclusifs



Lauréate du Prix À part entière, catégorie « municipalités, MRC et communautés » en 2018, la Ville de Victoriaville a mis en place dans ses camps de jour un programme d’intégration avec des balises souples et adaptées pour les enfants handicapés. En 2017, le programme accueillait, dans un lieu sécuritaire et stimulant, 62 jeunes grâce au soutien de 34 accompagnatrices et accompagnateurs. Par ailleurs, un nouvel outil novateur, soit une grille d’évaluation des besoins et du niveau de soutien des enfants, a permis de faciliter l’analyse des demandes. Ainsi, le programme d’intégration pour l’animation estivale contribue de

façon concrète à rendre les camps de jour et les activités de loisir de la Ville de Victoriaville encore plus inclusives.

MIEUX COMPRENDRE

L’importance des travaux de recherche et d’évaluation menés par l’Office au fil des années

Lors des travaux d’élaboration de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées* en 1978, plusieurs constats ont émergé, dont celui relatif au fait qu’il existait alors peu de recherches et de documentation étoffées concernant la situation des personnes handicapées au Québec. Il y avait peu de portrait complet concernant leur nombre, leurs conditions de vie ainsi que leurs besoins au plan collectif. Il manquait ainsi des données probantes, notamment pour élaborer la politique d’ensemble souhaitée par le gouvernement. Pour y remédier, il a alors été retenu de confier une

fonction de recherche à l'Office. Cette fonction a été intégrée à la *Loi*, dans les devoirs mêmes du nouvel organisme gouvernemental.

Ainsi, l'Office a eu comme mandat, dès sa création, de :

- préparer, réunir et diffuser la documentation ou l'information relative à l'amélioration de la situation des personnes handicapées ainsi qu'aux services et avantages qui leur sont disponibles afin de faciliter leur participation à la vie socioéconomique;
- effectuer des recherches et études sur l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, la protection de leurs droits et la promotion de leurs intérêts;
- préparer et publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec.



Dès 1980, un service de la recherche a été mis sur pied à cette fin. Ce service avait pour tâches d'étudier les « conditions de vie » et les « moyens d'intégration » des personnes handicapées. Il y avait une nécessité à cette époque de connaître davantage les besoins réels des personnes handicapées, afin de s'assurer que les services et les ressources à développer y répondent adéquatement. Et, surtout, la recherche était importante pour déterminer les actions gouvernementales les plus porteuses à mettre de l'avant pour soutenir leur intégration.

Ainsi, en appui aux réflexions visant à élaborer la politique d'ensemble À partÉgale, l'Office faisait paraître dès 1981 des dossiers thématiques sur la situation des personnes handicapées au Québec ainsi que des statistiques sur différents aspects les concernant. Ces documents ont été des assises utiles pour soutenir les travaux de concertation et dégager un consensus sur les mesures les plus appropriées à mettre en place.

En plus de ces documents, l'Office a produit diverses publications dans les années suivantes qui ont permis de faire avancer les connaissances sur la situation des personnes handicapées ainsi que de favoriser une terminologie et une conceptualisation associées au « handicap ». Parmi celles-ci, mentionnons le thésaurus sur les personnes handicapées, la collection statistique les concernant, le document *Élargir les horizons, Perspectives scientifiques sur l'intégration sociale* ainsi que les revues de l'année sur les actions gouvernementales concernant les personnes handicapées.

Lors de la révision de la *Loi* en 2004, cette fonction de l'Office a été réitérée et élargie. Le législateur a reconnu la nécessité que soit ajoutée une fonction d'évaluation à l'Office. Ce mandat a été enchâssé dans les buts de la *Loi* et dans les devoirs de l'Office, dont celui consistant notamment à « effectuer des travaux d'évaluation sur l'évolution de la participation sociale des personnes handicapées, pour identifier les progrès ainsi que les obstacles à celle-ci, afin de pouvoir faire des recommandations conséquentes au ou à la ministre responsable de l'application de la *Loi* » (art. 25 a.2).

Comme lors de l'élaboration de la politique À partÉgale, l'Office a produit en 2007 plusieurs volumes pour documenter la participation sociale des personnes handicapées dans différents domaines. Ceux-ci ont soutenu les réflexions et les travaux de concertation ayant mené à l'identification des défis, priorités d'intervention et leviers d'action de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Conformément à son devoir d'évaluation, le mandat d'évaluer la mise en œuvre de la politique ainsi que l'atteinte des résultats lui étant associés a été confié à l'Office. C'est dans ce cadre que l'Office produit depuis 2010 des bilans annuels de mise en œuvre de la politique. C'est aussi au regard de ce mandat qu'ont été préparés les *rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière*, dont les quatre premiers ont été rendus publics en juin 2017.

C'est également dans cette visée que l'Office joue un rôle proactif au regard de la mise en œuvre de la *Loi*. Il a publié à ce jour deux rapports sur les dispositions à portée inclusive de celle-ci, l'un pour la période de 2005 à 2010, l'autre pour la période de 2010 à 2013. Un autre rapport sera publié sous peu pour en suivre l'évolution.

Combiné aux données présentées dans ces nombreuses productions statistiques, dont la collection *Les personnes avec incapacité au Québec : Une collection en 8 volumes d'un portrait fait à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, le travail d'évaluation de l'Office permet ainsi de mieux documenter l'état de la participation sociale des personnes handicapées au Québec. En suivant l'évolution de celle-ci, il est possible d'identifier les obstacles qui subsistent, par des données probantes. Ces données sont indispensables pour ensuite recommander les actions les plus porteuses pour éliminer ces obstacles.

Au cours des quarante dernières années, l'Office a participé ainsi activement aux travaux de recherche et ensuite d'évaluation qui ont permis de mieux documenter la participation sociale des personnes handicapées au Québec. Grâce à ses nombreuses publications, il a également soutenu l'action gouvernementale et celle de nombreux partenaires, qui ont pu appuyer leurs interventions sur les données, les constats et les recommandations produits et diffusés par l'Office. Grâce à son expertise, l'Office a contribué et contribue toujours à faire évoluer les connaissances concernant les personnes handicapées, tout en favorisant l'identification de mesures porteuses pour accroître leur participation sociale.

